

tout va mieux

Sud TRAVAIL
AFFAIRES SOCIALES
Section Auvergne-Rhône-Alpes

Union
syndicale
Solidaires

LE PETIT DECROCHEUR

Septembre 2019

Qui veut des millions ?

I - L'intelligence artificielle... et la bêtise naturelle

Nous sommes de ceux qui pensent que ce que l'on qualifie d'intelligence artificielle n'est qu'un masque à la bêtise humaine... ou plutôt managériale. Ne nous a-t-on pas vanté Wiki't comme un outil magique propre à alléger notre charge de travail... ? A permettre des échanges d'information entre agents, d'un bout à l'autre de la France ? -----

II - Notre très cher Wiki't

Les chiffres figurent dans un rapport au Parlementaires : **Wiki't a coûté 13 millions d'euros, maintenance et « améliorations » compris...** A la louche, ça représente l'équivalent de...300 années de salaire d'un inspecteur du travail en milieu de carrière ou 500 ans de salaire de secrétaire.

Damned ! On comprend pourquoi on supprime à tour de bras des postes : pour payer cette si chère Bête.

13 millions : comme le disait une de nos connaissances : « ça coûte un pognon de dingue ! ». Et l'on comprend déjà que ceux, parmi nous, qui se refusent d'utiliser ce jouet soient sanctionnés : car c'est là faire preuve d'une insigne ingratitude.

III - Quand on aime, on ne compte pas

Mais nous, on n'aime pas du tout. Et on essaye de calculer. Car **en fait, on est bien loin du compte : en effet ces treize millions d'euros ne prennent pas en compte le temps que les contrôleurs et inspecteurs consacrent à nourrir la Bête.** A supposer que les quelques 2 200 contrôleurs et inspecteurs du travail y consacrent ou y perdent un dixième de leur temps (estimation basse), ça représente encore (à la louche) treize millions. Par an...

Mais bien entendu, on est encore très loin du coût – financier – de la Bête. Il faut la nourrir, la nourrir à tout prix. Ce n'est pas un hasard si la création des Responsables d'Unité de Contrôle a été à peu près concomitante avec la mise en place de Wiki't. Car leur rôle essentiel est de la faire fonctionner. En faisant pression sur les contrôleurs et inspecteurs pour les réduire à cela : alimenter la Bête. On appelle ça, en langage managérial « animer et faire du reporting ».

Si l'on déduit le temps, celui-là utile, que consacrent les 260 DUC (pardon, les RUC) de France et de Navarre aux tâches naguère dévolues aux directeurs adjoints « travail », soit

environ 30% de leur temps, on arrive encore à une dépense sensiblement égale à 13 million d'euros.



IV - Le code numérique c'est l'Amérique :

Macron l'avait promis : le voilà ! **Le fameux Code du Travail numérique. Il n'a rien d'un code.** C'est juste, tout juste une immense une gigantesque circulaire « questions – réponses » ayant la prétention de répondre à toutes les questions. **Et de remplacer à terme, tous les collègues des services de renseignements.** Qui sont requis à rédiger par petits morceaux cette encyclopédie de l'absurde.

De ce côté-là, le ministère semble jouer gagnant : ce serait **1,8 million d'euros pour ce gadget** nous dit-on, c'est à la louche, le salaire annuel des quelque 350 contrôleurs du travail et secrétaires administratives qui y sont en poste. Au bout donc d'un an, ça devrait être rentabilisé...si la facture n'est pas rallongée (mais ça n'arrive jamais...).

Quant à la chose, on ne peut pas dire qu'elle brille par sa clarté et son intelligence. On en serait plutôt déjà au stade du gâtisme, radotages et contradictions fleurissant dans les fiches que nous avons consultées ; ainsi si l'on tape comme question « licenciement maternité » on arrive à : « *Licenciement d'une salariée enceinte ou en congé de maternité* ». Un second clic et on débouche sur la fiche : « *licenciement pendant le congé de maternité* »

Et voilà la merveilleuse prose que l'on peut découvrir :

Pendant le congé de maternité, la salariée ne peut pas être licenciée.

Elle bénéficie d'une protection totale dite [sic. Dite quoi ? On ne sait]. L'employeur ne peut pas rompre son contrat de travail.

(...) Toutefois, l'employeur peut rompre le contrat s'il justifie d'une faute grave de la salariée ou de son impossibilité de maintenir le contrat pour un motif étranger à sa maternité. Dans ces cas, la rupture du contrat de travail ne peut pas prendre effet ou être notifiée pendant le congé de maternité.

Question donc : l'employeur il peut, ou il peut pas ? Ce n'est pas ce charabia qui permettra d'y voir clair.

V. Renseignements : cerise sur la cerise sur le gâteau

Certains agents des renseignements se sont rendu compte que leurs réponses par mail apportées aux usagers étaient également transmises en copie à une adresse plus qu'étrange (Data-learningctdn@sg.social.gouv.fr). Flicage ? La DGT ou la DSI (c'est « tout la même chose », comme dirait notre grand penseur) ont, à la suite des réactions scandalisées des agents et des syndicats, envoyé à certains DIRECCTE un long mail pseudo technique d'explications embarrassées.

Allez, comme le DIRECCTE n'a pas fait circuler cette « note », on vous la livre, c'est du travail d'orfèvre.

DSI-DGT : « Certains d'entre vous ont pu s'apercevoir que les boîtes institutionnelles des services de renseignement étaient transférées automatiquement vers une boîte externe Data-learning-ctdn@sg.social.gouv.fr.

Cette opération complète la récupération des mails dont les modalités avaient fait l'objet d'une note du Directeur général du travail aux Directeurs régionaux et chefs de pôle travail envoyée le 18 avril dernier.

Comme expliqué dans cette note, le Code du travail numérique a pour principal objectif de développer un moteur de recherche capable de répondre aux requêtes des usagers. Pour traiter la question posée par l'utilisateur et lui apporter la réponse associée, le moteur de recherche doit être capable de **comprendre** la question qui est exprimée en **langage courant** et trouver sa **correspondance** dans la réponse exprimée en **langage juridique**.

Le moteur de recherche ne peut pas faire cela tout seul ; nous devons l'entraîner à faire ces correspondances. Pour pouvoir l'entraîner, nous avons besoin de données qui associent déjà le langage courant au langage juridique. C'est le cas des mails des services de renseignement. Dans les mails nous analysons uniquement la sémantique c'est-à-dire les mots utilisés, leur association avec d'autres mots, leur fréquence etc. Seuls les mots sont analysés pour sortir des concordances ; il n'y a bien entendu pas d'exploitation, de traitement, ni de contrôle du contenu des mails dans leur globalité. **La réponse contenue dans les mails ne fait l'objet d'aucun autre traitement que l'extraction des mots et la constitution d'un dictionnaire de vocabulaire juridique.**

Plus nous avons de mails plus nous pouvons faire des statistiques sur les mots et ainsi lier le langage courant au langage juridique.

Exemples :

si nous avons un nombre suffisant de mails avec la question suivante « comment se faire licencier à l'amiable ? » associée à une réponse sur la rupture conventionnelle, le moteur va finir par comprendre que licencier à l'amiable signifie rupture conventionnelle du contrat de travail.

si nous avons un nombre suffisant de mails avec la question suivante « préavis période d'essai ? » associée à une réponse sur le délai de prévenance en cas de rupture de la période d'essai, le moteur va finir par comprendre que préavis associé

avec période d'essai signifie délai de prévenance de la période d'essai.

Autre exemple lié à certaines spécificités locales comme les abonnements aux transports publics : si nous avons un nombre suffisant de mails avec une question « pass navigo » (Ile de France) ou « carte Pastel » (région Toulouse) associée à une réponse sur le remboursement des frais de transport, le moteur va finir par comprendre que pass navigo ou carte Pastel doit être associé(e) en langage juridique droit du travail au remboursement des frais de transport.

Pour finir, ce moteur doit pouvoir rester à jour de l'évolution du droit du travail sinon il va devenir obsolète. Des nouveaux termes ainsi que de nouvelles problématiques en droit du travail apparaissent ou disparaissent continuellement (accord de performance collective, rupture conventionnelle collective, parcours emploi compétences...). S'il n'est pas en apprentissage continu, il perdra en pertinence et en efficacité. **C'est la raison pour laquelle au-delà des archives des boîtes mails, un flux constant de récupération des mails a été mis en place.** Son seul objectif est de nous permettre de rester à jour et d'éviter des manipulations d'archives régulières. A cette fin, une url Data-learningctdn@sg.social.gouv.fr vient d'être créée afin d'établir ce flux.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser si l'explication donnée à ce sujet n'a pas été assez claire et espérons que cette note vous apportera des éclaircissements. »



Petit jeu du KIKADIKOA (réponse dans un prochain numéro qui sortira quand il pourra)

- « On est à l'os »
- « On ne peut plus fonctionner normalement »
- « Jusqu'à sa crise actuelle, le service des renseignements était invisible »
- « Si on n'a pas les effectifs, on limitera l'accès aux usagers »

Indice 1 : ce n'est pas Yves STRUILLOU le DGT (comme on est sympa et partageur, on vous renvoie aux excellentes citations que la CGT a rappelé lors d'un CTM du 16 juillet à la ministre du travail qui avait retrouvé le chemin du ministère) ;

Indice 2 : y'en a pas, sinon ce serait trop facile, mais sachez que dans un futur proche, il pourrait être « préfigurateur » de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat dans la région...

Le Journal Officiel est-il devenu gâteux ?

La question doit être posée ! Car à une semaine d'intervalle, notre canard bien aimé a publié trois fois de suite deux arrêtés. Très précisément les 12, 19 et 20 février. Et pas n'importe quels arrêtés, oyez plutôt brave gens : celui accordant leur retrait à deux honorables collègues de la région : Madame Patricia Barthélémy, directrice adjointe dans l'Ain et Monsieur Jean-Daniel Cristoforetti, directeur départemental du Rhône. **Du vrai radotage...** Mais peut-être le rédac' chef du J.O. pensait que la nouvelle risquait de nous échapper. Ou d'échapper aux intéressés... A moins qu'il s'agisse juste de remplir des pages, car peut-être touche-t-il des primes en fonction du nombre de textes parus. Comme nous en fonction de nos petits bâtons.

Déclaration d'intérêts

Beaucoup d'entre nous hésitant sur ce qu'il faut y mettre paraît-il avant le mois d'août, la page blanche étant par principe hautement suspecte, nous vous proposons l'aveu suivant : « *oui, j'ai hébergé Alexandre Benalla une semaine, mais je ne savais pas qu'il négociait un contrat avec les Russes, j'étais persuadé qu'il était en pourparlers avec Trump* ».

Sinon, prenez le grade de directeur-trice du travail, vous n'aurez plus rien à déclarer !

Envies d'ailleurs

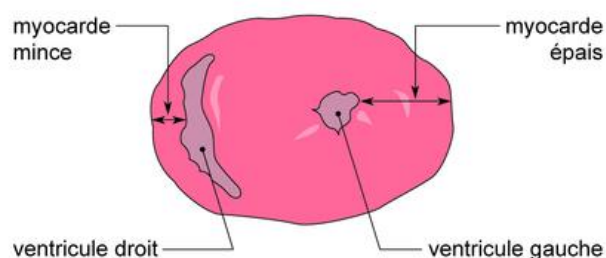
Au cœur de l'été, entre deux grilles de mots croisés, bercé-es par une douce brise marine, douillettement allongé-es sur votre serviette de plage, ouvrez TRANSVERSALE, la lettre du secrétariat général des ministères sociaux. TRANSVERSALE, c'est l'évasion du quotidien médiocre du – de la petit-e fonctionnaire moyen-ne, et de la mesquinerie administrative ; c'est un coup de masse porté dans le mur bouchant notre horizon professionnel ; voire, osons-le, c'est le signe qu'on attendait et qui redonne espoir dans les moments les plus sombres.

Parce que ce mois-ci, TRANSVERSALE nous tend, au creux d'une main frémissante de joie, un avenir, une lumière, une promesse de paix. Nous ne décrirons pas mieux ce que nous offre TRANSVERSALE qu'avec ses propres mots. Savourez :

« *Devenez intrapreneur des ministères sociaux ! Fin juin a été lancé le troisième appel à idées pour l'incubateur des ministères sociaux. L'incubateur, c'est déjà une dizaine de services numériques créés et une méthode innovante : partir des idées des agents, les accompagner pour qu'ils portent eux-mêmes leur projet, travailler en mode agile pour répondre au mieux au besoin des usagers.* »

Amour et agilité, belle fin d'été.

Coupe transversale d'un cœur de mouton



Les breloques du 14 juillet

Selon notre coutume, nous avons décortiqué pour vous les légions d'horreur distribuées par notre chère ministre. Seulement dix cette année, et du plus bas niveau : pas d'officier, pas de grand-officier, juste une poignée de chevaliers et chevalières... La routine, quoi et on se demande comment ils ont été choisis. Et pourquoi.

Celui-là, par exemple : « *M. Lanxade (Thibault, Jean-François, Régis), cofondateur d'une plateforme de mise en relation avec les médias, président-directeur général d'une entreprise de services numériques ; 25 ans de services* ». Pourquoi lui parmi tant et tant de P.D.G. de start-ups du numérique ? La réponse est rapide à trouver, dans la page de wikipédia qui lui est consacrée. Et qu'il a sans doute rédigée... on n'est jamais si bien servi que par soi-même. Monsieur M. Lanxade (Thibault, Jean-François, Régis), n'est pas que cela. Il a été aussi **candidat (certes, malheureux) à la présidence du MEDEF**. Plus que cela il a commis quelques bouquins (édités semble-t-il à compte d'auteur). Celui-là par exemple : ***En finir avec la dictature du salariat***. Où bien entendu le slogan est : tous autoentrepreneurs ! De quoi en effet séduire notre DRH de Danone...

Et que penser de celui-là encore ? « *M. Lardy (Stéphane, Gérard, Jacques), directeur général d'une institution nationale chargée de la régulation et du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage ; 28 ans de services* ». 28 ans de service... mais lesquels ? Ben Monsieur Lardy (Stéphane, Gérard, Jacques), avant d'être cet honorable directeur général **a été directeur adjoint du cabinet de Muriel Pénicaud**. Et avant encore... secrétaire confédéral à Force Ouvrière pendant une dizaine d'années, jusqu'au moment où il comprit qu'il ne deviendrait jamais le numéro 1 de ce syndicat « aux mains des trotskistes »...

Voilà donc deux médailles (parmi d'autres) plus que méritées...

Mais il est vrai que Madame Pénicaud ne fait qu'imiter son grand chef qui vient de battre un record en la matière comme nous le rapporte le Canard Enchaîné :

Décorée pour non- création d'emplois

UNE LÉGION d'honneur électrisante ! Ex-directrice générale de la branche française de General Electric (GE) de mars 2016 à avril 2019, Corinne de Bilbao a été élevée au grade de chevalier de la Légion d'honneur, sur le contingent de Matignon, au sein de la promotion du 14-Juillet. C'est notamment sous son règne que GE France n'a pas tenu sa promesse de créer 1 000 emplois avant juin 2018, faite au moment du rachat d'Alstom, quatre ans plus tôt... Cette DG très investie sur le front social n'a quitté son poste

qu'un mois avant l'annonce des 1 000 suppressions d'emplois dans l'usine de turbines de Belfort, décision qui était de fait dans les tuyaux depuis des mois... Or la grande chancellerie de la Légion d'honneur stipule que « les légionnaires œuvrent au bénéfice de la société » et « contribuent au bien public par la création d'emplois », entre autres, rappelle le site de « Marianne » (15/7).

C'est réussi ! Promesse non tenue, médaille due.

D. F.

*En direct du DIRECCTE :
« Maintenant, ce sont les salariés
qui choisissent leur employeur » !*

Oui, c'est bien ce qu'a dit M. Bénévise – peut-être a-t-il comme livre de chevet *En finir avec la dictature du salariat* (cf. ci-dessus). **Encore une fois il nous surprend par la finesse de son analyse de la société et des rapports sociaux.** Si on espérait que la crise des gilets jaune ait eu quelque impact, que la réalité de millions de personnes soit enfin entendue, c'est raté. Vous cherchez du boulot ? Bah... y a qu'à traverser la rue !!

*Quand le ministère lutte
contre les discriminations syndicales*

Ce jugement mérite d'être évoqué... un employeur « oublie » de payer les heures de délégation d'un représentant du personnel. Lequel obtiendra sa condamnation pour discrimination syndicale. Pas la peine de dire que ce même patron demandera son licenciement. Le collègue inspecteur refusera bien entendu et... bien entendu le ministère s'empressera de casser sa décision. C'était en 2013. Le militant n'a finalement obtenu gain de cause – mais dans les grandes largeurs – qu'au bout de six ans de procédure, devant le Conseil d'Etat. Moralité ? Y'en a pas là-haut...



Des R.U.C. mo-ti-vés, mo-ti-vés

Les difficultés de recrutement se retrouvent un peu partout. Dans la boucherie, nous dit-on, dans l'hôtellerie, nous assure-t-on, mais aussi dans nos propres rangs ! Il suffit de voir les derniers comptes rendus de C.A.P. : une multitude de postes de R.U.C. ne trouvent pas preneur ! Même ouverts à des inspecteurs du travail ne figurant pas au fameux tableau d'avancement !

Que faire pour rendre la profession attractive ? Plus fûtée que le patronat de la boucherie ou de l'hôtellerie qui refuse d'augmenter les salaires, le ministère a décidé lorsque l'automne fut venu *d'augmenter la paie*. Faire jouer donc la loi du marché. C'est au moins ce qu'elle a affirmé pour justifier du petit cadeau fait en fin d'année. Cela nous a été dit à tous (!!!) par mail émanant du DRH « groupe », Joël Blondel, tous ces Honorables Managers (soit, nous précise-t-il, 214 au total) ont vu leur prime augmenter de 400 euros afin de « **renforcer l'attractivité du poste de RUC** ». 116 d'entre eux, les plus anciens, se voyant gratifiés d'une rallonge supplémentaire de 700 euros. De quoi se payer pour Noël quelques homards.

Mais où diable vont-ils trouver tout cet argent ? Moralité ? L'argent n'a pas d'odeur...Et l'avenir seul dira si c'est efficace et si cela motivera certains pour postuler à ces postes inutiles.

*C'est tout frais, ça vient de sortir :
la note bimensuelle politique du travail –
Semaine du 8 au 12 juillet 2019*

Cette note régionale ne pesait cette fois-ci « que » 12 Mo pour encombrer nos boîtes aux lettres : **le record 13 Mo de la note de début octobre, reste donc à battre.** Comme beaucoup ne lisent pas ces chefs-d'œuvre, nous l'avons fait pour vous. Et trouvé quelques actions héroïques. Par exemple celle-ci :

| | |
|-------------------------------|---|
| Département de l'Isère | Des agents ont voulu marquer leur présence un dimanche 23 juin, sur les chantiers du Haut Grésivaudan (de Pontcharra sur Breda en passant par Le Touvet, Goncelin...) afin de voir si des salariés travaillaient dans de bonnes conditions. Ces agents n'ont pas pu opérer de constats bien que plusieurs chantiers ne soient pas conformes aux règles de sécurité. En effet, aucun salarié n'était présent ce jour-là. Pour autant, un courrier d'observations sera adressé aux MOA pour deux chantiers. |
|-------------------------------|---|

Ces agents (dont un directeur du travail) méritaient bien les honneurs de la note : faire un contrôle un jour où l'on est certain de ne trouver personne force le respect (*et pendant ce temps-là, où plutôt quelques jours avant, deux collègues avaient fait de vrais contrôles de ces chantiers, avec de vrais constats. La routine, quoi, n'est-ce pas très trivialement ce pourquoi ils sont payés ? Alors pourquoi parlerait-t-on des leurs ?*)

Et puis cette autre action remarquable :

| | |
|-----------------------------|--|
| Département du Rhône | Les 20 juin à Saint-Étienne et le 26 juin à Roanne, une RUC a animé une réunion centrée sur l'index égalité F/H, en direction des entreprises de + de 250 salariés, experts comptables, organisations professionnelles (MEDEF, UIMM) et clubs d'entreprises. Sur les 43 personnes invitées à Saint-Étienne, seulement 9 étaient présentes alors que les 5 personnes invitées à Roanne sont toutes venues à la réunion. Une réunion avec organisations syndicales de salariés est prévue à l'automne. |
|-----------------------------|--|

Qu'un agent des services se fasse **animatrice de clubs d'entreprise** pour cette cause est certes louable (surtout vu le succès de l'opération). Mais est-ce bien raisonnable que ce soit un DUC (pardon, une RUC) ? Certes nous dit le DGT dans son instruction du 15 juillet « *l'accompagnement des*

entreprises [lire : des employeurs...] est essentiel et doit précéder les opérations de contrôle », « Il appartient à toutes les DIRECCTE de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'accompagnement en direction des entreprises et des partenaires sociaux. ». Mais c'est pour ajouter que ce genre d'animation est du ressort des « référents égalité professionnelle », qui ne doivent être ni agents de contrôle ni RUC pour éviter le mélange des genres...

Et on trouve aussi dans ces notes bimestrielles, une rubrique sur les accidents mortels et grave (ça fait partie de la politique travail les accidents ?). Cette fois-ci était mis en exergue celui-ci :

| | |
|-----------------------------|---|
| Département du Rhône | Chantier BOEHRINGER INGELHEIM à Saint-Priest La victime, un ingénieur salarié SPIE BATIGNOLLES à Dardilly (69), a ouvert une trappe au sol pour inspecter les canalisations et est tombé dans la trappe. A fait une chute d'environ 1 mètre : Blessures aux côtes et au visage. |
|-----------------------------|---|

Question : sachant que ce type d'accident malheureusement chaque jour (il suffit de piocher dans les déclarations d'accident du travail qui nous parviennent pour le voir), pourquoi cette mention ? Parce qu'il ne s'agit pas d'un simple ouvrier mais d'un ingénieur ? Mystère.



Quand Bénévise devise devant le petit peuple

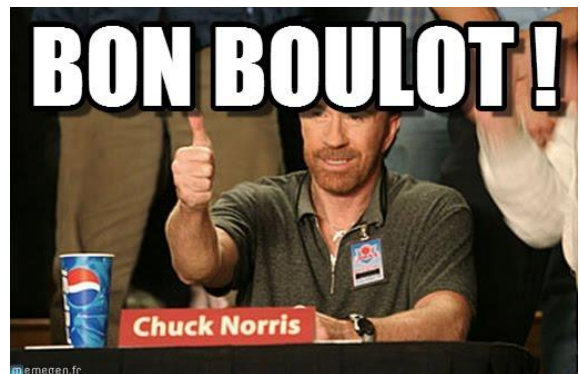
Notre bien aimé directeur régional a fait le tour des départements suite à l'annonce de la **préfectoralisation** prochaine de nos services. Pour, paraît-il, nous rassurer. En Isère (l'un des derniers départements à avoir droit à sa visite), ce fut le 17 juillet. Dès avant 10h30, l'heure dite, les maigres troupes de ce qui reste des services se pressaient pour écouter sa docte parole. *La ponctualité est la politesse des Rois*, dit-on : c'est là où chacun a pu voir que roi, il ne l'était pas. Ni même roitelet. Bien qu'arrivé avec une demi-heure de retard (la foule commençait à scander : remboursez ! remboursez !), il n'eut mot pour s'excuser, partant pour un discours fleuve digne d'un Fidel Castro des grandes heures.

« En quoi avons-nous failli ? »

Manifestement, notre directeur est profondément touché par cette préfectoralisation des services, blessé, meurtri. Et c'est très vite qu'il s'est donc exclamé, évoquant ses ailes désormais rognées par « une réforme qu'on a du mal à porter » (mais en fin de compte ceux qui devront la supporter, c'est nous, pas lui) : « **en quoi avons-nous failli** [pour que l'on nous fasse cela] ? ». **Nous aurions presque eu envie de le consoler**, s'il n'avait très vite enchaîné sur toutes les

merveilleuses réalisations faites sous l'égide des DIRECCTE, toutes les mutations accomplies. Oui nous aurions pu lui dire : « *Oh non, vous n'avez pas démérité, vous avez su supprimer plein de postes, de secrétaires, surtout, et maintenir des tas d'autres tout à fait inutiles, de directeurs, simplement il en va ainsi maintenant : c'est la restructuration permanente.* » Plus méchamment, nous aurions pu lui dire « *tiens, vous aussi, vous faites de la résistance au changement ? C'est pas bien, ça !* »

Mais voilà il était parti dans un long discours, pour dire que de toute manière, il allait falloir se serrer la ceinture, qu'il y aurait encore et encore des suppressions de postes parce que ceci, parce que cela « *parce que le contribuable ne veut plus payer pour rien* » et aussi... parce que « *il y a le risque que les banques remontent leurs taux d'intérêt, qu'il faut donc anticiper* », s'habituer à faire moins avec (beaucoup) moins. Bref, un beau discours lisse d'énarque. Lisse tant qu'on ne le dérange pas dans sa logorrhée. Pas question de l'interrompre en effet, sauf à le voir éruer : « *vous poserez vos questions plus tard...* ». Sauf bien entendu que nous savions d'avance qu'il n'avait aucune réponse.



L'inspection (du) travail, c'est la DGT qui l'écrit !

Où en sommes-nous à fin juin des objectifs évidemment chiffrés de l'inspection du travail sur les priorités nationales ? **Eh bien, tu le crois, tu le crois pas : on dépasse les objectifs prévus puisqu'on est à un « taux de réalisation pour la période janvier – juin de 115% !**

Comble de l'aliénation par les chiffres : moins on est nombreux, plus il y a d'intérimaires, meilleurs sont les chiffres que le DGT – peut-être pour sauver son poste – valorise devant ses « partenaires ».

Et dans ce jeu qui ressemble bougrement à celui mis en place par Mc Donald avec son meilleur employé du mois, on ne résiste pas à vous signaler :

- Qu'en matière de travail illégal hors PSI, va falloir ralentir un peu puisqu'on a fait plus du double du prévisionnel – autant le dire, on est tranquille jusqu'en décembre !

- Que certains territoires affichent des taux de 886% de réalisé par rapport à l'objectif sur certaines priorités nationales.

Evidemment, certains esprits chagrins vous diront que, parfois, du publipostage a pu ici ou là être comptabilisé comme une intervention ; d'autres vous laisseront entendre que la DGT met tout en œuvre pour les chiffres soient bons, au point, d'après ces autres – le CNIT – de ne pas s'opposer au bidonnage des chiffres, voire à l'encourager. Mais pour le DGT, c'est du bon boulot !